



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE du 12 avril 2023**

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 5 avril 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M<sup>me</sup> Claudie SONNET, Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Christine BOURDEL, M<sup>me</sup> Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M<sup>me</sup> Brigitte PALIERNE, M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU, M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAUT, Président (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudie SONNET), M<sup>me</sup> Jocelyne GAUTIER.

Objet : **Compte Administratif 2022 - Affectation des résultats**  
**Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant**

**EXPOSÉ**

Le Conseil d'Administration délibérant sur le Compte Administratif 2022 du budget du CCAS, dressé par Monsieur Alain HUNAUT, Président.

**DÉCISION**

Article 1<sup>er</sup> : Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2022 qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

**Section d'investissement Résultat 2022**..... - 5 105,75 €

Soit un résultat cumulé :

Résultat 2022	- 5 105,75 €
Résultat 2021	- 31 558,71 €

de -----  
- 36 664,46 €

**Section de fonctionnement Résultat 2022**..... 60 362,00 €

Soit un excédent cumulé :

Résultat 2022	60 362,00 €
Résultat 2021	97 737,20 €

de -----  
158 099,20 €

Article 2 : Propose d'affecter le résultat du Compte Administratif lors du vote du budget primitif 2023, de la manière suivante :

- Affecte 36 664,46 € de l'excédent de fonctionnement cumulé à la section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour satisfaire le besoin de financement (déficit d'investissement 36 664,46 € inscrit au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » de la section d'investissement) ;

- Affecte 121 434,74 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

Article 3 : Constate que le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant correspond aux décisions budgétaires du Conseil d'Administration.

Article 4 : Adopte le Compte Administratif 2022, approuve l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.

**Vote : 10 voix POUR (dont 1 pouvoir).**

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 12 avril 2023

Pour Le Président, et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230419-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2023

Publication le : 19-04-2023

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 9  
 Nombre de suffrages exprimés : 10  
 VOTES :  
 Pour : 10 (dont 1 pouvoir)  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : - 5 AVR. 2023

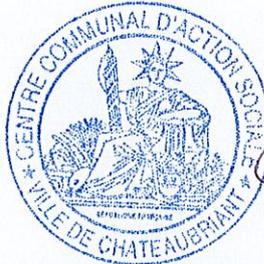
Présenté par (1) .  
 A , le 12 AVR. 2023

**CHATEAUBRIANT**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .  
 A , le 12 AVR. 2023

**CHATEAUBRIANT**

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



La Vice-Présidente,

Claudie SONNET

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : . Le Conseil d'Administration

M. HUNAUT

*Excusé*

M<sup>me</sup> BOURDEL

*Bourdel*

M<sup>me</sup> GITEAU

*Giteau*

M. GAUDIN

*Gaudin*

M<sup>me</sup> PALIERNE

*Palierne*

M<sup>me</sup> GAUTIER

*Excusée*

M<sup>me</sup> DURAND

*Durand*

M. GUILLEMOT

*Guillemot*

M. BOISSEAU

*Boisseau*

M<sup>me</sup> HAVARD

*Havard*

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230419-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2023

Publication le : 19-04-2023

Pour le Président,  
 La Vice-Présidente  
 Claudie SONNET



*Sonnet*